

Combat Breton / Kazetenn Emgann Niv.76 15 a viz Meurzh (mars) -15 a viz Ebrel (avril) 1992 - 15 lur/15 F

COMBAT BRETON

Kazetenn Emgann



35 938

LE PORT DE SAINT-QUAY :
UN FIASCO

GOUEL BROADEL AR BREZHONEG
E MIZ EVEN

ELECTIONS REGIONALES

LISTES "PEUPLE BRETON, PEUPLE D'EUROPE"

"Nous sommes 35 938 !"

35 938 de nos compatriotes ont déposé dans l'une un bulletin "Peuple breton, Peuple d'Europe" sur l'ensemble des 5 départements bretons, soit 2,02% des suffrages exprimés en Bretagne.

Ce chiffre, bien en-dessous des espoirs que nous avions mis dans l'union des principales composantes du mouvement politique breton (EMGANN, Frankiz Breizh, POBL, UDB) mérite certaines explications et appellent quelques commentaires.

L'UNION INCOMPLETE ?

Certains seront tentés d'expliquer la contre-performance de nos listes par l'union incomplète de l'ensemble des forces politiques bretonnes. Certes la Convention Régionale de Bretagne de J.L. Le Mée a préféré pour les raisons que l'on sait faire liste à part dans 3 départements mais force est de constater que l'addition des scores des 2 listes n'aurait suffi nulle part à assurer un élu. Pas même en Côtes d'Armor où la liste Le Mée fait cent dix voix de plus que la liste "Peuple Breton, Peuple d'Europe". Mais l'initiative somme toute ratée de la C.R.B. qui espérait mordre au centre sinon à droite (2,27% en Côtes d'Armor, 0,99% en Ile-et-Vilaine, 1,19% en Finistère) a sans doute semé le trouble parmi certains électeurs qui croyaient voter pour nos listes en votant pour un ancien de l'U.D.B.

"PETITE LISTE" ET DICTATURE DES SONDAGES.

Nos listes ont incontestablement été victimes de la médiatisation à outrance des débats hexagonaux alors qu'il s'agissait d'un scrutin régional. Par ce fait le véritable débat sur les enjeux en Bretagne s'en trouvait occulté au profit de querelles françaises sinon parisiennes. "Nos" propres observateurs

locaux se sont d'ailleurs largement prêtés au jeu, nous qualifiant de "petites listes" (Didier Eugène dans Ouest-France) alors que nous avions évidemment le même nombre de candidats que les autres et que nous étions présents sur l'ensemble du territoire (1). Faudrait-il présenter des candidats bretons à Paris, Marseille ou Camembert pour être considéré comme une liste à part entière ?

Cet effet "petite liste" a d'autant plus joué contre nous que certains médias, dont F.R.3 qui a pourtant une vocation régionale, ont refusé d'organiser des débats qui auraient peut-être pu rectifier le tir en donnant à chacun les mêmes chances de défendre ses idées.

La presse écrite et parlée s'est contentée de ressasser des sondages hexagonaux qui ont joué pour certains le rôle d'un véritable service de presse incitant les électeurs à voter en conformité avec les sondages. Comment expliquer autrement les scores de Génération Ecologie dont la création ne remonte qu'à un an et demi... mais à Paris ?

UN PROBLEME D'IMAGE.

Ne disposant pas de porte-parole "national", entendez parisien, comme disent les médias nous avons dû redoubler d'effort non seulement pour mesurer notre audience mais en premier lieu pour faire connaître notre message tout court.

Si nous étions les seuls à mettre en avant la notion du Peuple Breton et la dimension européenne de ces élections plusieurs de nos concurrents pouvaient se prévaloir des mêmes idées-force : Bretagne, écologie, solidarité. Nous aurons beau dire que nous étions les premiers cela n'empêche que l'électeur devait faire son choix entre plusieurs listes reprenant plus ou moins les mêmes thèmes,

celui de l'écologie en particulier. Avons-nous réussi à capter une partie de l'électorat écologiste pour autant ? Rien n'est moins sûr. Il est indéniable en revanche que les Verts, en particulier ont récupéré des voix de la "nouvelle Bretagne".

Les échéances électorales ne peuvent pas être pour nous de simples thermomètres de l'opinion. Elles constituent un moment privilégié de diffusion de nos idées. Ce n'est qu'ultérieurement que nous pourrions en mesurer l'impact. En ce sens nous aurons tout intérêt à l'avenir à clarifier notre message afin de donner une image plus lisible par tous : celle de mouvement politique public mettant l'avenir de notre Peuple au cœur de nos revendications plutôt que de chasser en vain sur le terrain des concurrents. L'erreur fatale serait d'édulcorer le message en espérant attirer les suffrages d'un plus grand nombre. Nous y perdrons notre crédibilité et jusqu'à notre raison d'être sans pour autant gagner au plan électoral.

ET MAINTENANT ?

Il conviendra d'analyser plus finement les résultats dans chacun des départements afin de relever les erreurs qui ont pu être commises sur les plans de la communication (tracts, affiches, réunions, candidats...) et de comprendre pourquoi il n'y a pas d'adéquation nette entre la présence militante sur le terrain et le score électoral (ex : pourquoi cette relative uniformité sur l'ensemble des Côtes d'Armor alors que nos mouvements sont plutôt implantés à l'ouest du département ?).

Mais il ne faut surtout pas se laisser abattre et raccrocher les gants. Nous savons bien que l'incontestable avancée de l'idée bretonne en général ne trouve pas sa traduction au plan élec-

toral. Nous sommes bien plus de 35 938 à vouloir un avenir pour un pays que nous appelons la Bretagne et à nous prévaloir d'une certaine "identité bretonne" même si ce fort sentiment d'appartenance est récupéré dans les urnes hier par le P.S., aujourd'hui par le R.P.R.-U.D.F., les écologistes sinon par... le Front National.

Nous sachons tirer le meilleur parti de l'acquis capital de ces élections régionales : l'union saluée par tous même si sa dynamique n'a pas joué à fond. Elle est le ciment garantissant notre indépendance face aux formations politiques françaises de droite ou de gauche. Elle doit nous permettre de prendre petit à petit notre place dans un paysage politique en pleine recomposition afin d'assurer un avenir à notre Peuple enfin libre. Après les Baltes, les Coates, aujourd'hui les Ecossais et les Corses Notre tour arrivera bien aussi. Le vent finira par tourner un jour... mais il faudra l'aider !

H.B.

(1) A noter que nous sommes le seul peuple de l'hexagone à présenter des listes sur l'intégralité d'un territoire aussi vaste que la Bretagne : 35 000 km² et 3,6 millions d'habitants (en comparaison : Corse : 2 départements, Pays Basque : un demi-département).

CONVENTION REGIONALE DE BRETAGNE.

Les choses sont claires !

Interrogé par Ouest-France (O.F. du 18 mars) Henri Lécuyer, tête de liste C.R.B. en Ile et Vilaine a dissipé les doutes que certains pouvaient avoir sur le vrai visage de cette organisation créée par Jean-Louis Le Mée.

"Certains de nos candidats ont milité à l'U.D.B. dans le passé. Mais ce qui nous sépare c'est la référence ethnique". Avant d'ajouter "On en voit les dangers à l'Est".

Plus loin "En France, une douzaine de régions seraient plus justifiées que 22" et ailleurs, il répond "C'est dommage" à la question de la représentation de la Convention Régionale dans d'autres régions.

La C.R.B. refusant la référence à la notion de peuple breton n'est qu'un parti français en Bretagne, considérant notre pays comme un espace géographique, portion de France dans une Europe "avant tout économique". Fallait-il créer un nouveau mouvement pour cela et abuser ainsi les électeurs ?

Politique

LISTES "PEUPLES BRETON, PEUPLE D'EUROPE" REGIONALES 92

	Voix	Pourcentage	Tête de liste
Loire-Atlantique	7 685	1,69	Michel François (U.D.B.)
Ile et Vilaine	6 062	1,73	Yann Duchet (P.O.B.L.)
Finistère	7 758	2,03	Naig Gars (EMGANN)
Côtes d'Armor	6 381	2,23	Herri Gourmelen (U.D.B.)
Morbihan	8 052	2,67	Joël Guégan (U.D.B.)
Total Bretagne	35 938	2,02	

CANDIDATS PRESENTES PAR EMGANN.

Cantoniales - 1er tour.

Saint-Brieuc Ouest : Michel CORLAY : 3,10%
(Autres candidats : Joncour (UDF-RPR) : 35,75%, Brémont (PS) : 23,72%, Mangold (Verts) : 16,19%, Fraboulet (PCF) : 13,33%, Brunel (FN) : 7,91%

Bourbricac : Philippe CADORET : 5,40%
(Autres candidats : Jan (UDF-RPR) : 39,51%, Botrel (PS) : 36,29%, Coatrieux (PCF) : 15,03%, Le Guyader (FN) : 3,76%.

Châtelaudren : Jean-Yves LE GUERN : 2,57%
(Autres candidats : Le Coq (RPR-UDF) : 43,44%, Briand (Ind.) : 21,25%, Guilloux (PS) : 17,24%, Lenay (Verts) : 7,42%, Lacroix (FN) : 4,39%, Samica (PCF) : 3,67%.

Des résultats plutôt encourageants dans la mesure où nos trois candidats se présentaient pour la première fois devant les électeurs. Des scores en hausse par rapport à la première participation d'EMGANN aux élections cantonales en 1988.

LE NOUVEAU CONSEIL REGIONAL

Parti Communiste Français	3 sièges (4 en 1986)	22 : 2, 29 : 0, 35 : 0, 56 : 1
Parti Socialiste	19 sièges (30 en 1986)	22 : 4, 29 : 7, 35 : 5, 56 : 3
Génération Ecologie	6 sièges (0 en 1986)	22 : 1, 29 : 2, 35 : 2, 56 : 1
Verts	6 sièges (0 en 1986)	22 : 1, 29 : 2, 35 : 2, 56 : 1
Blanc	1 siège (0 en 1986)	22 : 1, 29-35-56 : Pas de liste
RPR-UDF	39 sièges (39 en 1986)	22 : 6, 29 : 12, 35 : 13, 56 : 8
Divers droite	2 sièges (6 en 1986)	22 : 0, 29 : 0, 35 : 0, 56 : 2
Front National	7 sièges (2 en 1986)	22 : 1, 29 : 2, 35 : 2, 56 : 2

En Loire-Atlantique : PCF : 0, PS : 7, Ecol. Sol. : 3, Verts : 2, RPR-UDF : 15, Chasse, Pêche, Trad. : 1, FN : 2.

STOURM AR BREZHONEG Respontoù ar pennoù-listenn.

Kaset e oa bet pep a c'houlenmadenn da bennou an holl listennou war ar renk e pemp departamant Breizh war-bouez reoù ar Front National dre ziviz, hag un toulladig listennou all pa n'eus ket bet kavet ur c'homiech'h da gas an toullad dezho (Lutte Ouvrière 22 ha 44, Génération Ecologie 22...).

Meur a hini a zo ha n'o deus ket teurvez respont. En o zouez e rankomp meneññ al listennou kaset gant ar "Parti Socialiste Français" a ziskouez ez eus kenemglev etrezo da vont hebiou da gudenn ar Brezhoneg.

A-herd all hon eus bet respontoù a-berzh listennou ar pemp departamant hag a-berzh an holl goulennoù politikel.

Trugarez a lavaromp eta d'an holl o deus respontet deomp.

Setu amañ, dre departamant, ar roll anezho :

22 - RPR-UDF, PCF, Pobl Breizh en Europa, Ar Re C'hlas.

29 - Ar Re C'hlas, Pobl Breizh en Europa, PCF, RPR-UDF, CRB.

35 - Pobl Breizh en Europa, PCF, RPR-UDF, Ar Re C'hlas.

44 - France Unie, Peuple Breton Peuple d'Europe.

56 - Peuple Breton Peuple d'Europe, Génération Ecologie.

Diouzh ar respontoù hon eus bet e welomp ez eus muioc'h-mui a dud prederiet gant dazont hor yezh, ha laouen omp o welet ez eus bet taollet frouezh gant labour Stourm Ar Brezhoneg.

Bez' e ranker lavaret maezmastra hon eus bet lizhiri na respontent ket d'hor goulennoù, met a glasse en em guzhat a-dreñv programmoù hollek ha difetis (evel ar P.C.F.) pe a-dreñv komzou dretis ha toull a-walc'h (evel UDF-RPR 29 pe France Unie 44).

Goulen 1 : Rein d'ar brezhoneg ur statud a yezh ofisiel e Breizh.

* Gant ar goulen ma vo roet d'ar brezhoneg un dezvad a yezh ofisiel e Breizh e sav a-du RPR-UDF 22, Pobl Breizh ur bobl en Europa 22, Re C'hlas 22, Re C'hlas 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 29, CRB 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 35, Re C'hlas 35, Pobl Breizh ur bobl en Europa 44, Pobl Breizh ur bobl en Europa 56 ha Génération Ecologie 56. Un enezalc'h un tamm disheñvel zo gant penn listenn RPR-UDF 35 : "Le breton est la langue des Bretons "emezañ", et n'a nul besoin d'un statut officiel qui n'ajouterait rien à son existence et à son autorité".

Goulen 2 : Ober ma c'hallio pep hini implijout ar brezhoneg e pep tachenn eus ar vuhez foran.

* Gant ar goulen ma c'hallio pep hini ober gant ar brezhoneg e pep tachenn eus ar vuhez foran e sav a-du RPR-UDF 22, Pobl Breizh ur bobl en Europa 22, Re

C'hlas 22, CRB 29, Ar Re C'hlas 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 35, Re C'hlas 35, Pobl Breizh ur bobl en Europa 44 ("Il va de soi que cet objectif n'a de sens qu'assorti d'un calendrier de mise en œuvre des moyens qui permettront de l'atteindre", emezo), Pobl Breizh ur bobl en Europa 56 ha Génération Ecologie 56.

Goulen 3 : Krouiñ ur ganol skinwel hag ur skingomz brezhonek evit Breizh en he fezh.

* Gant an trede goulen ma vo krouet ur ganol skinwel e brezhoneg evit Breizh en he fezh ez eo savet a-du Pobl Breizh ur bobl en Europa 22, RPR-UDF 22, Pobl Breizh ur bobl en Europa 29, CRB 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 35 ("gant ma vo studiet pizh en a-raok ar raktres(où) a vefe posubl kas da benn da vat da c'houder"), RPR-UDF 35 ("... la difficulté résidant sans doute dans le financement de leur fonctionnement"), Pobl Breizh ur bobl en Europa 44, Génération Ecologie 56, Pobl Breizh ur bobl en Europa 56. Disheñvel a-walc'h eo respontoù Re C'hlas 22, 29 ha 35 : "un service public de communication audio-visuel breton donnant..." à la langue bretonne toute la place qui lui revient...".

Goulen 4 : Sevel ur rezhad deskadurezh ma c'haller bezan kelennet e brezhoneg eus ar skol-vamm d'ar skolveur ha ma vo ret deskiñ brezhoneg pa zibabur ar skol c'hallek.

* Gant ar pevare goulen ma c'haller bezan kelennet e brezhoneg eus ar skolveur d'ar skolveur ha ma vo ret deskiñ brezhoneg pa zibabur ar skol c'hallek ez eo savet a-du Pobl Breizh ur bobl en Europa 22 ("peñs oher e mod all ?"), RPR-UDF 22, Pobl Breizh ur bobl en Europa 29, CRB 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 35, Pobl Breizh ur bobl en Europa 44, Génération Ecologie 56, Re C'hlas 22 ha 29 a zo disheñvel a-walc'h o emzalc'h : "... l'enseignement de la langue bretonne sur la base du volontariat inversé... Ceux qui ne souhaitent pas suivre cet enseignement doivent le faire savoir". Re C'hlas 29 a zo kemer mannoz reoù 22 ha 29 evit Breizh-izel hepken hag och ouzhpennañ, evit Breizh-Uhel "enseignement dans toutes les classes sur la base du volontariat". A-enep e sav listenn Pobl Breizh ur bobl en Europa 56 ("cela nous paraît aller contre l'intérêt de la culture bretonne") hag RPR-UDF 35 ("enseignement de la langue bretonne dans des classes spécialisées").

Goulen 5 : Sevel ur politikerezh kas war-raok yezh ha sevenadur Breizh er gevredigezh.

* Gant ar goulen ma c'hallio pep hini ober gant ar brezhoneg e pep tachenn eus ar vuhez foran e sav a-du RPR-UDF 22, Pobl Breizh ur bobl en Europa 22, Re C'hlas 22, Re C'hlas 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 29, CRB 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 35, Re C'hlas 35, Pobl Breizh ur bobl en Europa 44, Pobl Breizh ur bobl en Europa 56 ha Génération Ecologie 56. Un enezalc'h un tamm disheñvel zo gant penn listenn RPR-UDF 35 : "Le breton est la langue des Bretons "emezañ", et n'a nul besoin d'un statut officiel qui n'ajouterait rien à son existence et à son autorité".

Goulen 6 : Ober ma c'hallio pep hini implijout ar brezhoneg e pep tachenn eus ar vuhez foran.

* Gant ar goulen ma c'hallio pep hini ober gant ar brezhoneg e pep tachenn eus ar vuhez foran e sav a-du RPR-UDF 22, Pobl Breizh ur bobl en Europa 22, Re C'hlas 22, Re C'hlas 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 29, CRB 29, Pobl Breizh ur bobl en Europa 35, Re C'hlas 35, Pobl Breizh ur bobl en Europa 44, Pobl Breizh ur bobl en Europa 56 ha Génération Ecologie 56. Un enezalc'h un tamm disheñvel zo gant penn listenn RPR-UDF 35 : "Le breton est la langue des Bretons "emezañ", et n'a nul besoin d'un statut officiel qui n'ajouterait rien à son existence et à son autorité".

Goulen 7 : Ober ma c'hallio pep hini implijout ar brezhoneg e pep tachenn eus ar vuhez foran.

* Gant ar goulen ma c'hallio pep hini ober gant ar brezhoneg e pep tachenn eus ar vuhez foran e sav a-du RPR-UDF 22, Pobl Breizh ur bobl en Europa 22, Re

war-raok yezh ha sevenadur Breizh er gevredigezh ?". Savet eo en holl gant ober ar pep gwellañ : "terminañ ar politikerezh-se a vo ranket ober ha n'eo ket reñf yañvadou nemeñken" (Pobl Breizh ur bobl en Europa 22), "... notre liste... souhaite poursuivre la politique très active menée dans ce domaine par le Conseil Régional, en liaison très étroite avec les actions conduites par les Conseils Généraux, en particulier celui du Finistère auquel j'appartiens" (RPR-UDF 29), "... nos candidats militeront (sic)... pour que la politique culturelle favorise la renaissance des langues régionales prises comme vecteur du développement régional lui-même" (France Unie 44).

Se moarvat a sikouro ar Vretoned da ober o mennozh e mouezhiadeg an 22 a viz Meurzh honn dav e vo d'ar guzulierien da zont ober diouzh ar pezh a embannont hiziv ha da Vreizh pouezañ warno evit ma kastent al labour da vat. Stourm Ar Brezhoneg avat a chomo war evezh.

Compte-rendu de l'enquête de Stourm Ar Brezhoneg auprès de listes qui se proposent à l'occasion des élections régionales dans les cinq départements de Bretagne.

Un questionnaire a été envoyé aux têtes de listes, à l'exception de celles du Front National, et de quelques autres listes dont nous n'avons pas trouvé les coordonnées (Lutte Ouvrière 22 et 44, Génération Ecologie 22...).

Plusieurs n'ont pas daigné répondre. Parmi celles-ci nous devons mentionner les listes du Parti Socialiste Français, qui montrent de cette manière leur accord commun à éviter le problème de la langue bretonne. Par ailleurs nous avons obtenu des réponses de la part de listes des cinq départements et de la part de divers partis politiques.

Officialisation de la langue bretonne en Bretagne :

- possibilité pour chacun d'utiliser le breton dans tous les domaines de la vie publique ;

- création d'une chaîne de télévision et d'une radio entièrement en langue bretonne, émettant sur l'ensemble de la Bretagne (cinq départements) ;

- mise en place d'un système d'éducation offrant la possibilité d'un enseignement en langue bretonne de la maternelle à l'université et rendant obligatoire l'apprentissage du breton dans la filière d'enseignement en français ;

- élaboration d'une politique de promotion de la langue et de la culture bretonne, et d'aide aux activités culturelles bretonnes.

LE BATIMENT EN BRETAGNE. Travailleur du bâtiment aujourd'hui.



C.B. : Tu travailles dans le bâtiment en Bretagne ?
P. : Oui, dans le bâtiment, le gros-œuvre sur la région de Vannes.

C.B. : Trouve-t-on facilement du boulot en Bretagne ?
P. : Oui, dans les régions de Rennes, Vannes, sur la côte, mais dans le Trégor et le Centre-Bretagne, c'est le désert à un niveau boulot.

C.B. : Ce sont des emplois fixes ?
P. : Non, de plus en plus les entreprises emploient des intérimaires.

C.B. : Emplois qualifiés ou non ?
P. : On trouve les deux : manœuvres, OQ1, OQ2 et aussi des emplois qualifiés, mais actuellement les boîtes intérimaires sont du mal à trouver de la main-d'œuvre très qualifiée.

C.B. : A ton avis, pourquoi ?
P. : C'est d'une part dû au vieillissement de la population ouvrière dans le gros-œuvre (supérieure à 42 ans en Bretagne) et aussi à la dégradation des conditions de travail qui étaient déjà difficiles et aux salaires qui ne sont pas alléchants.

C.B. : Quant aux jeunes qui suivent une formation dans le bâtiment, où vont-ils ?
P. : Ils partent sur Paris, dans le Sud de la France et en Allemagne et d'une façon générale de plus en plus à l'étranger.

C.B. : Ces départs sont-ils dus aux salaires ?
P. : Les salaires sont définis d'après une grille selon la qualification. Il faut savoir que même à ce niveau-là le bâtiment est plus mal loti que l'industrie. Aujourd'hui un compagnon (OHO) niveau bac, gagne 43 F de l'heure quand c'est respecté !

C.B. : Et les conditions de travail ?
P. : Les conditions de travail n'étaient déjà pas brillantes mais depuis 1 an ou 2 on constate une nette dégradation. Les entreprises amènent de moins en moins de matériel de sécurité sur les chantiers (garde-corps) ou alors le matériel n'est pas employé pour des gains de temps et il y a de plus en plus d'accidents. Sur un chantier où on était 15 ouvrier, en 2 mois il y a eu 8 accidents dont 2 sérieux.

C.B. : Comment fonctionnent ces entreprises ?
P. : Les grosses entreprises fonctionnent actuellement sur le mode O stock. Elles n'ont pas de matériel à elles, elles le louent, la location coûte cher. Les chefs de chantier ont à gérer leur chantier, moins le chantier revient cher, mieux c'est pour l'entreprise et pour le

chef de chantier ?
C'est également vrai en ce qui concerne la main-d'œuvre, c'est le zéro stock. Il y a de moins en moins de main-d'œuvre entreprise, sur 15 gars sur un chantier, seul 1 ou 2 font partie de l'entreprise, les autres sont soit intérimaire ou soit tâcherons souvent étrangers ou fils de petits agriculteurs de Centre-Bretagne ne reprenant pas l'exploitation familiale.

C.B. : Evidemment dans le but de plus grands bénéfices ?
P. : Oui, ils sont en principe artisans, quelques-uns ont une carte, d'autres ne sont pas déclarés. Les entreprises sont parfaitement conscientes vu les tarifs accordés à ces tâcherons.

C.B. : Mais les syndicats ont couru de cette situation ?
P. : Oui, évidemment, mais la syndicalisation qui n'a jamais été très importante dans le bâtiment est aujourd'hui pratiquement inexistante en Bretagne.

C.B. : Et l'inspection du travail la dédains ?
P. : On voit les inspecteurs du travail

de moins en moins souvent, les contrôles sur les chantiers sont de moins en moins nombreux et quand on fait appel à eux on a vraiment l'impression qu'ils ne servent à rien (est-ce qu'ils sont achetés, peut-être pas, subissent-ils des pressions ou est-ce qu'ils n'ont pas les moyens de leur politique ?).

C.B. : Les conventions collectives ne sont pas respectées ?
P. : Souvent elles ne sont pas respectées et si on veut les faire respecter on doit se bagarrer individuellement.

C.B. : En fait, il n'y a plus d'entreprises avec une réelle vie sociale ?
P. : Non, ces sociétés n'assurent pas leur rôle social, déjà précaire dans le passé. Le leit motiv, ce sont les bénéfices juteux au mépris de toute considération humaine envers les travailleurs, mais qui se répercute aussi sur la qualité des ouvrages réalisés, mais là-dessus il reste beaucoup à dire !...

(Suite à venir).

PLAN ETAT REGION L'Etat Français doit 146 millions à la Bretagne.

En raison des restrictions dues, officiellement, à la guerre du Golfe alors que tout aussi officiellement cette même guerre aurait été bénéficiaire pour la France, Paris n'a pas versé l'intégralité des 460 MF prévus en 1991 au titre du contrat de plan Etat-Regions pour le Plan Routier Breton.

Remarquons au passage que l'argent n'a pas manqué pour les Jeux Olympiques dont les seuls équipements s'élevaient à 7 milliards de francs ! Ceci explique cela d'autant plus que le bilan financier des J.O. serait dans le rouge ?

Ce vol caractéristique que constitue le non-respect de l'engagement français à l'égard de la Bretagne (un de plus !) a quand même fait réagir Yvon Bourges qui réclame la réaffectation de ces crédits pour 1992. Affaire à suivre.

SAINT QUAY-PORTRIEUX LE NOUVEAU PORT DANS LE POT AU NOIR

"Le plus grand port de Bretagne" selon le président du Conseil Général, inauguré en juillet 1990 avec le Miroir de la Mer. Fleuve de la Bretagne Nord, jusqu'à il devrait devenir son plus grand port de plaisance et son plus grand port de pêche après Saint Malo, le tout dans un même bassin. Locomotive de l'économie locale, puisque selon le Conseil Général, il devrait créer, en un geste magique, pas moins de 800 à 1 000 emplois.

Porté par des vents généraux (50% de fonds publics), le lourd vaisseau (un poids de 320 MF) s'ébranla insensiblement aux plaintes des défenseurs de la nature aux mains nues. Il cingla vers le large (1,5 km de murailles projetées à 700 m en mer) pour se trouver maintenant encastré dans le pot au noir, tel un grand voilier d'antan, toiles affalées, sous un ciel de plomb.

Où en est-il fin 1991 ? Vous le saurez ici. Cette situation absurde et désespérée était-elle prévisible ? Oui, comme l'ont dit nos différentes notes, émises depuis 1987, jusqu'à la dernière de juin 1991.

LE FIASCO DE LA PARTIE PLAISANCE.

La vente des anneaux au point mort.

Sur les 935 places en vente depuis juin 1987 (1 030 places étant prévues au total), un tiers seulement a trouvé preneur, apportant moins de 30% du revenu espéré, car ces places sont les moins chères. Comme le promoteur annonçait dès 1988 en avoir vendu le tiers, les progrès sont quasi nuls depuis trois ans. Le prix exorbitant de ces anneaux, parmi les plus chers de France, suffit à l'expliquer. S'y ajoute maintenant la forte aggravation du déclin des ventes de bateaux habitables, déclin structurel car commencé il y a dix ans.

L'effondrement du délirant projet immobilier.

Au lieu du grand ensemble de près de 10 000 m² groupant hôtel et centre commercial, on ne trouve sur les immenses terre-pleins que deux bâtiments, dont l'un machévé car inutile. Au lieu de la cantine de commerces qui devait créer "l'animation", on ne trouve que huit cafés-bars ou boutiques, occupant moins de 10% des surfaces prévues à l'origine, mais déjà surdimensionnées, au vu de leur activité et de la demande des chalands.

Dès l'origine nous avons annoncé l'échec de ce complexe dix fois trop important et dénoncé le scandale de l'utilisation gratuite du domaine public pour une opération immobilière privée. Nous avons enfin attaqué l'irrégularité des permis de construire ces bâtiments sur le domaine public portuaire. Or sur ce point nous avons été déboutés par le



1^{er} Port en eau profonde BRETAGNE NORD

Conseil d'Etat en 1991, pour la raison surprenante qu'en les accordant le préfet n'avait pas à contrôler qu'ils respectaient le Code des ports maritimes protégeant le domaine public portuaire. Cependant notre argumentation concernant leur illégalité n'a pas été contestée.

Des bâtiments indispensables mais inexistant.

La construction de la tour capitainerie-bureaux n'a pas commencé et celle du bloc sanitaire, entamée, est interrompue ; pas d'argent pour des bâtiments qui auraient dû exister dès l'ouverture du port, en juillet 1990.

1991, la Berezina de la partie plaisance.

En 1988, lors du lancement des travaux du port, la Société du Nouveau Port concessionnaire de la partie plaisance affirmait atteindre l'équilibre financier, sous la condition cependant que les anneaux et les 10 000 m² de surfaces commerciales soient vendus et occupés en totalité avant fin octobre 1991.

Optimisme insensé, puisqu'à ce jour, avec un tiers des anneaux et moins de 10% des surfaces commerciales vendus, au lieu d'encaisser le revenu total des cessions sur lequel elle comptait, soit environ 220 MF, elle ne peut espérer atteindre, en supposant que tous les acquéreurs réglent leur dû, que 20% de l'objectif qu'elle s'était donné.

1992, le temps des règlements de comptes.

Une baisse des prix redresserait-elle la situation ? Elle devrait être de 50% pour rendre les anneaux compétitifs et serait sans effet sur les ventes de surfaces commerciales, sans apporter l'équilibre financier. La Société du Nouveau Port avait donc prévu, avant le

début des travaux que dans ce cas elle serait justifiée à demander des subventions, et son document avait alors été approuvé par le président du Conseil Général. Nous l'avons questionné à ce sujet, par nos lettres d'août et septembre 1991, sans obtenir de réponse. Dans la conjoncture actuelle, et se sachant surveillées, les autorités hésiteront à accorder publiquement de nouvelles faveurs au promoteur privé. Mais les frais financiers s'accumulent et la tension monte dans la Société du Nouveau Port entre le leader majoritaire, Spada, société nippoise filiale de la Générale des Eaux, et les entreprises bretonnes minoritaires, qui sont aux abois.

UN PORT DE PECHE NON FIABLE.

La partie pêche, un investissement à contre courant.

La criée ultra moderne a été inaugurée le 20 décembre dernier, couronnant le nouveau port de pêche dont le coût total de plus de 100 MF est payé par les collectivités publiques, donc les contribuables locaux. Cet ensemble prestigieux ne devrait trouver son équilibre financier qu'en 2010, à condition que l'on y débarque en 2000 un tonnage supérieur au total actuel des Côtes d'Armor, alors que le Portrieux n'en a représenté en 1989 que 13% en valeur. Or même si l'on transférerait l'activité de tous les autres ports du département au profit du Portrieux, cette condition serait irréalisable.

En effet 1991 a vu s'aggraver la chute des prises, localement (-10 à -15% dans les grands ports de Bretagne) et mondiale. Fin décembre 1991 la CEE a confirmé sa détermination à réduire les captures pour protéger les ressources jusqu'en 2003 au moins et donc à continuer la réduction de la

flotte communautaire, qui comprend 40% des bateaux en trop. Dans ce contexte, la construction d'infrastructures surplussantes, favorisant les grosses unités ravageuses, est parfaitement anachronique.

Un port dernier cri mais un faux abri.

A chaque coup de vent de Sud la houle entre librement dans le nouveau port et rend intenable les pontons de pêche, obligeant les bateaux à se réfugier dans la partie plaisance ou dans le port d'échouage. En cours d'année il a donc fallu installer un ponton supplémentaire un peu plus protégé, palliatif très partiel. Mais 1991 s'est écoulé sans que soit même annoncée la solution promise pour que ce port tout neuf soit au moins un abri fiable. Solution forcément coûteuse pour cette effarante erreur de conception qui peut en annoncer d'autres. Nouvelle preuve enfin que la partie pêche a été greffée artificiellement sur le projet de port de plaisance privé, afin de le subventionner indirectement à 50%.

FUITE DES RESPONSABILITES, POURSUITE DE L'AVENTURE.

Incurie des responsables.

Nous avons déjà attaqué l'autorisation donnée par le bureau du Conseil Général de commencer les travaux du port alors qu'il ne disposait pas des études (études de marché, prévisions financières) exigées par le cahier des charges de la concession. Or ce stupéfiant laxisme se poursuit. Le cahier des charges impose en effet la mise à jour annuelle de ces études, que la gravité de l'état du malade rend encore plus nécessaire en 1991. Nous les avons donc demandés en août 1991 au président du Conseil Général, mais en vain, et avons donc dû faire appel à la Commission d'accès aux documents administratifs rattachée au Premier Ministre. Forcé par l'avis de cette commission, c'est fin décembre qu'il nous a communiqué certaines pièces : concernant la partie pêche, un compte d'exploitation prévisionnel, mais sommaire, partiel et sans prévision d'activité correspondante. Concernant la partie plaisance, aucune étude ni prévision au-delà de 1991 n'ont été fournies par le concessionnaire au Conseil Général.

Imposture des promesses d'emploi.

Le Conseil Général avait annoncé, dans sa Note de présentation du nouveau port, la création de 800 à 1 000 emplois, à égalité par la pêche et la plaisance, promesse ensuite confirmée par la municipalité. Chiffre fantaisique, même si le port pouvait se développer comme on l'avait prétendu. En août 1991, nous avons à nouveau posé au président du Conseil Général les questions qui intéressent les demandeurs d'emploi : combien, lesquels et surtout quand ? L'essentiel de la réponse tient dans cette phrase : "Le bilan définitif des créations d'emplois est difficile à dresser alors que l'ensemble des opérations liées au nouveau port n'est pas achevé". L'emploi, qui était

la raison d'être de ce nouveau port, n'est donc plus le premier souci de ses initiateurs.

Poursuite de l'aventurisme.

Les causes de l'échec de ce port mégalo sont profondes et durables pour la partie D'autres activités sont-elles posées sur la partie pêche comme pour la partie plaisance, sans limitation de montant ni de durée ? La liaison par vedette avec Jersey lancée en 1991 et qui profite de subventions n'a qu'un effet négatif sur la station financière du port. Deux voies voisinent alors :

- Des aides publiques accrues. Le déficit de la partie pêche est déjà assuré par les contribuables du département et de la commune sans limitation de montant ni de durée. Pour la partie plaisance la difficulté est de faire englober les pertes du promoteur nippois par les contribuables bretons sans qu'ils s'en rendent compte.
- La poursuite du bétonnage de la côte par l'immobilier, solution illusoire mais préconisée

par le président du Conseil Général dans sa lettre de septembre 1991. Nous pouvons craindre d'abord la construction de "résidences de tourisme" sur le domaine public portuaire, aussi illégales que le complexe commercial prévu, mais souhaitées dès l'origine par Spada. Mais cette fuite en avant est illustrée surtout par le nouveau projet de centre de thalassothérapie qui prend le relais du nouveau port - prévu en bordure d'un site classé, lancé par un promoteur et le maire de Saint Quay-Portrieux, approuvé par le Conseil Général, il doit à son tour créer 80 emplois, alors que les études les plus sérieuses montrent que le marché de la thalassothérapie est saturé. Mais celui des chalands à un avenir sans limite.

LE PORT EST VIDE... LA COUPE EST PLEINE.
Groupement pour l'étude et la protection de la nature en baie de Saint-Brieuc - 10 boulevard Sévigné - 22000 SAINT-BRIEUC (96.33.10.57.)

FACE AU PROJET D'USINE D'INCINERATION DANS LE TREGOR.

Les propositions du Collectif pour une Gestion alternative.

Le SIETOM du Trégor-Goëlo regroupe 73 communes. Son but est d'étudier un schéma de traitement des ordures ménagères. La quantité à traiter est de 50 000 tonnes/an, auxquelles il faut ajouter des déchets hospitaliers éventuellement et des déchets industriels banals (6 000 T dont la composition et la provenance sont mal appréciées).

Mode de traitement actuel :

- 83% du tonnage d'ordure est composté, mais avec des rejets importants (50% dans 3 usines : Plumeur-Bodu, Plourivo, Minily-Tréguier.
- 31% est incinéré dans 2 usines (Guingamp, Plumeur-Gautier), qui arrivent en bout de course, et ne sont plus aux normes en matière de pollution.
- 6% est mis en décharge directement.
- A l'issue de ces traitements, c'est près de 50% du tonnage initial qui se retrouve en décharge, ces dernières suivant hors normes arrivent à saturation dans les années à venir.
- Vient s'ajouter à ces traitements :
 - une déchetterie récente à Bégard, dont les résultats sont très encourageants.
 - une collecte sélective du verre qui, bien qu'inégalement répartie sur le territoire du SIETOM, fonctionne très bien (20 kg/hab/an, contre 8 en moyenne nationale).

PROJET DU SIETOM.

- A l'horizon 95 :
 - Maintien de 2 usines de compostage sur 3, mais il n'est pas précisé si elles seront maintenues quand elles arriveront en fin d'amortissement (2004).
 - Construction d'un incinérateur de 6 T/heure (40 000 T/an), complété en 2005-2010 par un second tour de 5 T/h.
- Seul un site est étudié pour l'implantation de cette usine, il s'agit de Bégard. D'autres sites sont envisagés (Trédarzac, Pluzunet, Runan).
- Réalisation d'un centre technique d'encapsulation des déchets (classe 1 ou classe 2 ?) à

proximité de l'incinérateur (selon l'étude). Le SIETOM laisse aux communes et aux syndicats de traitement et de collecte, la responsabilité et l'initiative de l'implantation éventuelle de déchetteries et de collectes sélectives, sans aucune étude globale chiffrée.

POURQUOI CE COLLECTIF ?

- Parce que l'étude du SIETOM est partielle, incomplète et imprécise - une seule solution est sérieusement envisagée et étudiée, l'incinération. De plus, le cabinet d'étude est en même temps juge et partie, puisqu'il monte et exploite des incinérateurs un peu partout en France.
- Parce que la démocratie locale est balotée : il n'y a qu'une information orientée de la population, aucun débat, aucune concertation ; on déresponsabilise les citoyens au lieu de les faire réfléchir sur le problème des déchets et de leur traitement.
- Afin d'éclaircir à l'ensemble de la population du Trégor-Goëlo, l'action des comités locaux qui se sont créés face aux inquiétudes des populations des communes où l'implantation de l'incinérateur était envisagée. Le problème des déchets et de la pollution nous concerne tous.
- Parce que la solution de l'incinération nous engage de manière irréversible pour 20 à 30 ans dans une seule voie de traitement. Cette voie, très coûteuse si on installe une usine "hoù de gamme" pour éviter la pollution, hypothèque durablement les autres formes de traitement (recyclage notamment).
- Parce que nous pensons que la progression du volume des ordures n'est pas inéluctable. L'évolution des mentalités, des techniques, des matériaux et de la législation européenne vont modifier le volume et la composition de nos ordures. Il faudra être capable de s'y adapter.
- Parce que nous pensons qu'avant d'étudier le mode de destruction des déchets, il faut les réduire, les trier et récupérer au maximum ce qui est possible, afin de préserver les gisements



encarts dans les journaux ("trier est un devoir civique"), notices, modes d'emploi.

- Embaucher des "animateurs-sensibilisateurs" chargés d'informer, d'expliquer, de promouvoir le tri et la valorisation des déchets dans les communes, les écoles, les entreprises.

- Rendre des comptes régulièrement aux citoyens sur les résultats obtenus par les différents modes de traitement.

- Une commission de contrôle et de suivi de l'ensemble de la filière doit être mise en place. Elle doit bénéficier d'un budget propre lui permettant d'effectuer des contrôles, des analyses et des démarches à tous moments.

QUE FAIRE DES DECHETS ULTIMES ?

Même après réduction du volume des déchets, tri, recyclage et compostage, il reste encore des déchets non traités. Leur volume peut énormément diminuer dans l'avenir, du fait de l'évolution des techniques de fabrication et de recyclage.

Pour les traiter, 2 solutions sont possibles :

- **L'incinération** : du fait du faible volume à traiter, du coût des systèmes d'épuration des fumées et d'imérisation des cendres, un incinérateur sur le seul territoire du SIETOM n'est pas envisageable.
- **Le compactage et le regroupement en centre de stockage contrôlé**, avec étanchéification parfaite des sols, casiers séparés suivant les déchets, analyse permanente des levants. Ces produits peuvent être repris ultérieurement si les procédés de recyclage évoluent. Cette solution, sans doute plus coûteuse que l'enfouissement, oblige à se soucier des déchets restants (au lieu de les cacher on terre) et à en limiter impérativement le volume.

Dans tous les cas, le choix de l'incinération pousse à l'augmentation du tonnage de déchets, favorise la centralisation et la fuite en avant. C'est un choix irréversible pour 20 à 30 ans.

Par contre, le choix du stockage contraint à limiter le volume. Il peut être décentralisé et impose à chaque collectivité de gérer sa part de déchets ultimes. Cela peut être une réponse de transition, en attendant de mieux connaître quantité et nature des déchets ultimes, et faire le meilleur choix de leur traitement.

CONCLUSIONS.

Les solutions que nous proposons sont déjà appliquées avec succès dans d'autres villes de France et d'Europe. Ce sont des systèmes évolutifs, souples, et décentralisés. Ils responsabilisent le citoyen.

Nous pensons que l'argent engouffré dans l'incinération serait plus rentable dans une véritable multiforme de recyclage et de valorisation.

Enfin, ces solutions sont certainement plus génératrices d'emplois que l'incinération.

Premiers signataires de ce texte :

AREV-Tregor (Alternative Rouge Et Verte) - Association Runanoise pour la protection de l'environnement - Association contre un site d'enfouissement à Ploëzal - Bien Vivre à Begard - Bien Vivre à Trédarzac - Bevah Tost d'Ar Mene-Bré - Verts du Tregor - Verts de Guingamp - Verts de Paimpol - Vivre à Langoat - Emgann Bro Dreger.

INFORMER ET CONTROLER.

Pour optimiser ces différentes phases, il faut une implication totale de la population. Pour cela, il faut s'en donner les moyens :

- Informer largement et régulièrement ;

(Collectif pour une Gestion Alternative des Déchets en Tregor-Gôlé)

LETTER OUVERTE DU GROUPEMENT DES AGRICULTEURS BIOLOGISTES DES CÔTES D'ARMOR A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET AUX CITOYENS.

Campagne électorale.
De la peinture verte pour tous.

Derniers temps, on consomme de plus en plus de produits bio-business peints en vert ses pesticides, engrais et fosses à lisier. Les photos de nature peinte sur les brochures papier-glacé des camélecteurs et de la profession agricole, les Chambres d'Agriculture offrent des pubs avec l'argent des contribuables... Le marketing vers à de beaux jours en politique et dans les Chambres d'agriculture.

Attention. Peinture (très) fraîche.
Est-ce là un simple vernis opportuniste ou un signe de mutation véritable ?

Et bien, voyons les faits au plan de la pollution agricole.

D'un côté, l'eau potable se raréfie inexorablement tandis que de l'autre, l'agro-business ne montre aucun signe d'assagissement (toujours plus de porcs ou de volailles hors-sol, toujours plus de production concentrée entre moins de producteurs, mais de plus en plus gros).

Dans les Côtes d'Armor, les agrobiologistes convainquant le Conseil Général des Côtes d'Armor de financer une vraie action de fond, un technicien bio à plein temps à la Chambre d'Agriculture. La Chambre reçoit cet argent l'année dernière, seulement elle n'accorde qu'un 1/2 temps.

Le 1/2 poste bio est le plus rentable de la Chambre.

Il verdit son image et lui fait faire du bénéfice ! L'environnement c'est déjà une affaire rentable !

Dans cette histoire, on ne sait pas trop qui a le pouvoir : le Département payeur ou la Chambre ? Quant aux bios, ils font avec ce 1/2 temps et travaillent.

Un an après, les demandes de producteurs pour se reconverter à l'agriculture biologique atteignent près de 50% des effectifs actuels des agrobiologistes. Tant mieux car notre production est insuffisante ! Les laiteries manquent de lait bio ; les demandes en céréales et légumes bio dépassent largement notre capacité à produire.

Mais notre métier de technicien bio est rapidement débordé et ne répond plus aux besoins.

Pour 1992, la Chambre bloque encore ce 1/2 temps ! On nous retient qu'il est pourtant évolutif selon le contexte.

Mais il est précisément temps de faire du concret pour l'environnement. Et l'Agriculture biologique est l'occasion idéale ! Décidément, la Chambre nous paraît bien réticente.

Ne pas dérangier.

À croire que l'Agriculture n'est pas assez en crise. Car les "responsables" agricoles ne jugent pas nécessaires d'investir dans une agriculture préventive, propre, valorisante pour le milieu rural, le paysan, l'image Bretagne, et pour laquelle la demande des consommateurs dépasse l'offre.

Cette conjonction est devenue si rare, que nos "représentants" agricoles ont du mal à admettre que ce soit encore possible.

Dommage car, en fin de compte, il n'existe pas beaucoup de vraies solutions. Et pourtant l'agrobiologie en fait partie ! Pour une centaine de produc-

teurs bio par département et qui seront 10 fois plus demain, les Chambres pourraient bien mettre des moyens au prorata du marché potentiel !

Par contre, pour trois gros élevages industriels de volailles, la Chambre suscite et cautionne des aides publiques (Région et Département) concernant une usine de traitement de fientes. Ainsi, rassurons les producteurs ; ils ne paieront pas seuls. Les usines existantes ou futures de dépollution de l'eau, des excrétaux ou fientes seront aussi payées par les contribuables ; et par les consommateurs (via la taxe croissante de la "pollution" sur l'eau).

L'agriculture ditto productiviste qui prétend pourtant avoir le monopole de la rentabilité, compte beaucoup sur les aides publiques pour éliminer ses déchets...

À quand le droit à une agriculture alternative, à côté du reste ?

Quelle est la volonté des responsables agricoles de mettre en place des solutions de fond, à long terme ?

Comme par exemple, l'agrobiologie, propre, économiquement viable, (elle aussi), qui maintient et crée des emplois amont-aval, (elle aussi). Car aujourd'hui, les producteurs passent en bio, non

plus par idéologie, mais pour assurer leur survie économique ?

Compte tenu des évolutions inéluctables de la PAC et de la réglementation, la résistance de nos "représentants" fait office de combat d'arrière-garde. Les Hollandais à qui les Bretons se comparent souvent, se croisent moins et investissent aussi dans le bio.

Ainsi, preuves à l'appui, les mentalités et les actes évoluent moins vite que les discours.

Que le citoyen-consommateur-contrôlable le sache.

Nous réitérons notre demande au Conseil Général et à la Chambre d'agriculture pour que cette dernière mette à disposition de l'agrobiologie, au plus vite et au minimum, un technicien bio à plein temps sur notre département.

Que la Chambre cesse avec les demi-mesures de façade.

Et que la collaboration avec la Chambre se fasse franche et massive sur des solutions véritables.

C'est la Chambre qui a les moyens ; c'est elle qui a le pouvoir de dire oui.

Le Président du GAB D'ARMOR, François LE TROU

LA BRETAGNE EST LE PEROU DE L'EUROPE

disait l'Ambassadeur des Doges en 1491.

Voici un extrait de la revue "Breizh a Partiz" relatant une réunion du club de Bretagne qui accueillait Georges Combad. Comme qu'on ne peut bien connaître l'histoire de Bretagne et affirmer que notre pays était riche du temps de son indépendance sans en tirer les conclusions qui s'imposent sur le plan politique actuel.

C'est Georges Lombard, l'invité du Club de Bretagne qui rappela fort à propos, cette réflexion sur la Bretagne, faite à l'époque où celui-ci était indépendant.

Le 15 janvier en effet, l'ancien président du C.E.L.L.I.B. était invité à présenter une fresque économique-historique de la Bretagne :

1492-1992 - La Bretagne et le défi européen.

Georges Lombard sénateur honoraire conseiller régional de Bretagne, conseiller général du Finistère, qui a été député, maire de Brest, président de la Communauté Urbaine, titulaire du Collier de l'Hermine, est une personnalité d'exécution dont nous pouvons être fiers.

"Suppléant" par Yvon Bourges, président du Conseil Régional, qui lui avait fait l'amitié d'être présent, G. Lombard fit (naturellement, est-on tenté de dire) une conférence remarquable, pleine d'optimisme dans les vertus du peuple breton (peuple d'Europe...).

Une présentation passionnante et amoureuse comme le déclara le président du club de Bretagne, Guy Punier en remerçant en même temps Georges Lombard et Yvon Bourges, et leurs épouses.

Les participants à ce 30ème dîner-club du Club de Bretagne ne se firent pas prier ensuite pour "mettre sur le grill" notre invité. Celui-ci put ainsi approprier plusieurs points qui lui tenaient particulièrement à cœur.

ON NE CONSTRUIT BIEN QUE SI L'ON CONNAIT SON PASSE.

- En 1491 déjà, les Bretons avaient la victoire de St Gort, et d'avoir une place dans l'Europe ;
- dès le 11ème siècle, le service était supérieur en Bretagne ;
- dans la "Très Ancienne Coutume de Bretagne" la non-assistance à personne en danger était déjà un délit ;
- la Bretagne était le seul pays d'Europe à offrir ses ordres nationaux aux femmes et aux étrangers ;
- la Bretagne va bâtir un monde agricole qui va contribuer à sa richesse. Elle va inventer le domaine congéable et la quinquaise ;
- l'agriculture bretonne va ainsi sortir la tête du Moyen-Age, elle était en pointe pour l'élevage du cochon (et il y avait déjà des écoles pour profiter du placement G. Lombard) ;
- les origines de Roscoff étaient déjà vendus en Grande-Bretagne au début du 15ème siècle.

UNE POLITIQUE TRÈS INTELLIGENTE DU DUC DE BRETAGNE.

- Développement de la construction navale (plus de 20 000 tonneaux, ce qui était énorme pour l'époque) ;
- production de chair importante ;
- on venait du monde entier acheter des voiles à Pouldivat ;
- Penmarc'h est le plus grand port européen ;
- on assiste au premier mouvement d'urbanisation ;
- il y a une vie culturelle, grâce certes à ANNE, mais aussi à ses prédécesseurs ;
- la monnaie ducale se développe ;
- En bref une économie vraiment phénoménale pour l'époque. Le duché avait cette place importante dans l'Europe car c'était un Etat. 500 ans après, ou en est-on ?

(Breizh a Partiz, 45, Avenue du Mahu - 75014 Paris)

En 1927... et en 1992 !

ments de matière première et d'économiser l'énergie. Ce n'est qu'une fois que tout ceci est réalisé qu'on peut envisager le mode de traitement par rapport au volume de déchets restant à traiter.

- **Parce que**, tout comme nous refusons que les pays riches se débarrassent de leurs déchets vers les pays du Tiers-Monde, nous refusons que la Bretagne intérieure devienne la poubelle des villes et des zones côtières et que le SIETOM accepte de traiter des déchets venus d'ailleurs.

- **Parce que** le problème des déchets nous concerne ; bien que n'ayant pas été consultés, nous voulons prendre nos responsabilités et donc faire des propositions concrètes alternatives.

NOS PROPOSITIONS : REDUIRE-TRIER-VALORISER

1. Réduire à la source.

- Au niveau des industriels, ils doivent intégrer dans la conception des produits les possibilités de recyclage des composants et rechercher la durée de vie la plus longue pour leurs produits. C'est à eux de prendre en charge le coût du traitement des déchets issus de ces produits. Pour cela, des lois sont nécessaires ; faisons pression sur les législateurs pour qu'ils les adoptent (en 1975 une loi sur les déchets est sortie, mais pas de décrets d'application).
- Au niveau des distributeurs - Faire pression pour qu'ils adoptent les emballages recyclables et participent à leur récupération (containeur à l'entrée des supermarchés, généralisation de la consigne et des produits en vrac).
- Au niveau du consommateur - Privilégier les produits recyclables et durables ; faire ses courses avec un panier pour limiter les sacs en plastique.

2. Trier, organiser des collectes sélectives.

- En milieu urbain, généraliser la double poubelle : une pour les fermentescibles, une pour les recyclables (verres, métaux, papiers, plastiques, ...). Organiser des collectes sélectives au porte à porte ; les fermentescibles sont orientés vers les usines de compostages et les recyclables vers des centres de tri.
- En milieu rural, développer le compostage à domicile. Pour les autres déchets, des mini-déchetteries (containeurs multiples) favorisant le tri, complétées par des collectes sélectives.
- Actuellement, les déchetteries servent surtout à limiter les décharges sauvages et à traiter les encombrants. Elles sont basées uniquement sur l'apport volontaire. Elles pourraient devenir à terme de véritables centres de tri et de recyclage.
- Les déchets de jardin qui ne pourront être compostés à domicile seront orientés vers les déchetteries pour y être broyés et compostés.
- Les produits toxiques (piles, médicaments, solvants, etc.) seront regroupés dans les déchetteries avant d'être orientés vers des centres de traitement ou de stockage des déchets spéciaux.

3. Valoriser pour diminuer le coût du traitement.

- Du fait du tri en amont, le compost sera de meilleure qualité et pourra être écoulé beaucoup plus facilement.
- Pour les autres produits, des contrats doivent être passés avec les récupérateurs, leur garantissant quels que soient les cours, l'amortissement de leurs charges fixes. Subventionner éventuellement la récupération doit être considéré comme un moyen de traitement (le coût doit être comparé à celui de l'incinération, de la mise en décharge, ou du compostage).
- Le SIETOM représente une unité suffisamment importante pour intéresser des récupérateurs, voire des unités de recyclage, si on favorise délibérément le tri sélectif et la valorisation.
- Ces propositions doivent s'imposer à toutes les communes sous l'impulsion du SIETRED.

INFORMER ET CONTROLER.

Pour optimiser ces différentes phases, il faut une implication totale de la population. Pour cela, il faut s'en donner les moyens :

- Informer largement et régulièrement ;

Emgann/Combat breton N° 76 8

Emgann/Combat breton N° 76 9

Bilenn an t'facson du 12.2.92

VOYAGE A STRASBOURG



Une délégation de professeurs, instituteurs, parents d'élèves de breton, s'est rendue à Strasbourg...

1. Contacts fructueux avec le mouvement culturel alsacien. Collaboration avec le Cercle Culturel "Schickel Kreiz" de Strasbourg...

Le but de ce voyage était : 1. d'attirer l'attention internationale sur le sort marginal réservé à la langue bretonne dans son pays...

politique de l'U.F.M., qui ne permet pas la formation sérieuse d'instituteurs de breton. Elle a demandé qu'une véritable filière de formation d'instituteurs bilingues soit mise en place...

CONCLUSION.

Les enseignants de breton, les parents d'élèves, les étudiants restent mobilisés. Ils savent qu'ils ne faut pas se contenter de promesses...

I.U.F.M. DE BRETAGNE.

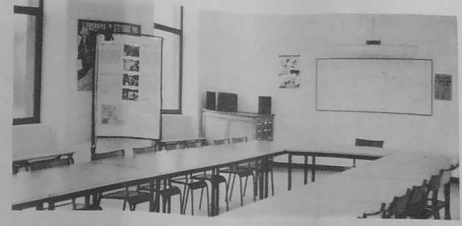
Mercredi 12/2, une manifestation a réuni une centaine de personnes devant l'I.U.F.M. de Rennes : enseignants, parents, étudiants, avec banderoles, drapeaux, sonneurs...

DEFENSE DE LA CHANSON FRANÇAISE. Lettre de la SACEM à ses sociétaires

Cher sociétaire, Le Parlement vient de voter à l'unanimité le 18 décembre un amendement important à la loi de 1986 sur la liberté de la communication. Celui-ci prévoit qu'il revient au CSA de négocier avec les radios privées la proportion de musique française et francophone qu'elles sont tenues d'inscrire dans leurs programmes...

J.L. TOURNIER

UNIVERSITE DE RENNES 2 Signalisation en breton à l'Université.



Le conseil d'administration de l'Université de Rennes 2 (Villejean) a voté favorablement la proposition du représentant de Dazont-UEB (Union des étudiants de Bretagne) le 17 janvier. Des panneaux de signalisation français-breton seront installés aux points stratégiques de l'université dans un délai d'un mois.

Des panneaux de signalisation en breton à l'Université de Rennes 2, la revendication ne date pas d'aujourd'hui. C'est chose faite. Le texte, proposé par le syndicat étudiant Dazont et signé par un membre de chaque syndicat étudiant et de chaque collège : ATOS (employés hors enseignement), enseignants et personnalités extérieures, a été voté et adopté par le conseil d'administration.

Des panneaux de signalisation en breton à l'Université de Rennes 2, la revendication ne date pas d'aujourd'hui. C'est chose faite. Le texte, proposé par le syndicat étudiant Dazont et signé par un membre de chaque syndicat étudiant et de chaque collège : ATOS (employés hors enseignement), enseignants et personnalités extérieures, a été voté et adopté par le conseil d'administration.

Un second texte demandait également le bilinguisme français-breton sur les papiers officiels à l'entête de l'université. Ce sera fait pour certaines sections, probablement celles de breton et celteque ; à côté de "Université Rennes 2 Haute-Bretagne" on pourra lire "Skol-Veur Roazhon 2 Breizh Uhel".

UR GANAOUENN EVIT SKOL VEUR KREIZ BREIZH.

D'ar sadorn 7 ha d'ar sul 8 a viz meurzh e oa adarre gouel Kan ar Bobl Kreiz Breizh e Duod, kenaozet gant R.K.B. ha Kelc'h Keltiek Rostren. Gant Maodez Kerjean eus Rostren eo aet priz kentañ ar rummad "kanaouennou nevez" evit ar son-mañ bet savet gant ar diwar-benn Skol Veur Kreiz Breizh.

Un ganaouenn leun a nerzh hag a from da ziskouez youl an dud da chom bev e kalon ar vro. Piv gwelloc'h evit Maodez Kerjean a vije bet gouest d'hen ober p'emañ-en e penn ar c'huzul da gas war-raok "Skol Veur Kreiz Breizh" ?

PANNEAUX BILINGUES. Guingamp en pointe.

Fin 91 la municipalité de Guingamp procédait à la mise en place de panneaux bilingues conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale de 1989. Il s'agit d'une première tranche de travaux concernant deux ronds-points importants du centre-ville. Coût : 100 000 F.

La municipalité vient de voter une nouvelle ligne de crédit de 80 000 F afin de poursuivre l'effort en 1992. Objectif : faire de Guingamp la première ville de Bretagne sur le plan de la signalisation breton-français. Gageons que le score de la liste bretonne menée par EMGANN aux municipales (près de 10% des voix) n'est pas étranger à cette décision. A noter toutefois que la demande d'une partie de la commission créée à cet effet à l'initiative de la municipalité n'a pas été satisfaisante en ce sens que le français est placé en dessus du breton. Seul l'unilinguisme à la calalane pourra résoudre définitivement ce problème.

AN UNIVERSITE

Savet eo 'n heol war maen Sant Yann Splañn kaer an deiz war ar menez. Met kaer 'm eus klasket na welan mann gavan ket an universite.

Un nebeud mizioù tremenet! ba serten kênoù kreiz Kerne Kalz kanaouennou 'zo bet savet 'vit goulnn an Universite.

Kreiz ar c'hampagn 'ba broù all vez graet ailes skollou-meur Met barzh hon bro 'vit hon maeur dalc'hmat 'a tout 'n traou lech' all (bis)

Diskan. 'Ba Sant Brieg, Breiz, An Oriant 'Vez dispignet tout an arc'hant 'Ha ni paourkaezh tud kreiz ar vro 'Vi lasket 'maez da gava 'Ha 'ba Roazhon 'vez gwaschoch 'haozh 'neus int da lausket 'ach' omp da gava 'ni holl paotred' chom kreiz ar vro. (bis)

Diskan. Ma selaoump bolitisioned 'ba kreiz ar vro sonj de 'mañt ganet 'hant' fragont maer 'n deus goulet se 'n eus deñ ebet da selc'ou, nezh

Nao ket posubl c'hoari ar mod-se na darc'hen kerzho 'ba' 'n trel'o'n sa Poent eo labourat 'sambles bmedez 'vit soñjal bevo' kreiz Kerne

Dibenn : Kousket 'n heol war maen Sant Yann Sklaer eo al loar war ar menez...

Ma Gounn, Rostren ha Karazez Labour asambles e kreiz Breizh 'Ba 'Paol' ay, pas d'An Oriant 'Ker gweleoc'h 'vo tal maen Sant Yann 'Bro Gwened, Teger ha Kerne 'N'o memes Universite 'Neuze vo graet domp an hent bras 'Evel 'n eus droad ar c'henoù bras

Dibenn : Kousket 'n heol war maen Sant Yann

Tremen a ra an heol bmedez barzh ur vro gaez e-lec'h on ganet 'Tremen a ra politisioned 'Met 'reont ket mann 'vit kreiz Kerne.

Bremañ eo gwaliñ boant 'n em sevel 'Vit harzh krevo Kerne Uhel 'Ya bremañ eo poant-bras em sevel 'Vit sikour kalon Breizh Izel.

Maodez KERJEAN

LE DICTIONNAIRE DES COMPOSITEURS DE MUSIQUE EN BRETAGNE

Par Vefa de Bellaing.

Attendu pendant dix mois, le "Dictionnaire des compositeurs de musique en Bretagne" de Vefa de Bellaing va paraître dans quelques jours chez Ouest Editions à Nantes. Cet ouvrage de 280 pages qui recense tous les compositeurs de musique d'origine bretonne ou très fortement marqués par la Bretagne, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, a demandé à son auteur plus de cinq ans de recherches à travers la Bretagne, à Paris et ailleurs.

Il s'agit là d'un ouvrage sans aucun équivalent à ce jour, qui va permettre de découvrir ou redécouvrir des compositeurs importants et leurs œuvres. Tous les mélomanes mais aussi tous ceux qui s'intéressent à la Bretagne, à son histoire et à sa culture



devraient apprécier ce livre. Ils y iront de découvertes en découvertes. Qui sait par exemple aujourd'hui

que la première œuvre lyrique composée au Canada et peut-être en Amérique du Nord toute entière, "Colas et Collette", jouée pour la première fois à Québec le 14 janvier 1790, était l'œuvre d'un compositeur breton, Joseph Quesnel né à Saint-Malo en 1746 ? Qui connaît Jacques Collebaud, surnommé Jacket de Mantoue, qui fut un des grands compositeurs de la renaissance en Italie et qui était né à Vitré ? Qui connaît les opéras et symphonies de compositeurs bretons qui ont été joués à Paris, notamment à l'Opéra de Paris pour la IIIème République ? Qui sait que plusieurs compositeurs de musique très importants de notre époque sont des Bretons ?

Cet ouvrage rigoureux, solidement documenté et riche de nombreuses références, devrait devenir rapidement un instrument de travail indispensable pour de nombreux enseignants et il devrait aussi trouver sa place dans la plupart des bibliothèques tant en Bretagne que dans le reste de la France et à l'étranger.

Ernest Renan, *La Réforme intellectuelle et morale de la France*, 1871.

Document

Ernest Renan ou la justification de la colonisation

1892-1992 : Il y a cent ans mourait Ernest Renan le Tregorrois. Sa ville natale s'apprête à rendre hommage à celui dont l'œuvre est reconnue comme "capitale dans l'histoire de la pensée moderne". Budget global des festivités célébrant le chantre de la République française : plus de 203 millions de centimes.

Combien seront consacrés aux célébrations futures d'un Jean V ou d'un Roparz Hemon dont les œuvres ont été autrement plus profitables à la Bretagne ?

"La colonisation en grand est une nécessité politique tout à fait de premier ordre. Une nation qui ne colonise pas est irrévocablement vouée au socialisme, à la guerre du riche et du pauvre. La conquête d'un pays de race inférieure par une race supérieure, qui s'y établit pour le gouverner, n'a rien de choquant. L'Angleterre pratique ce genre de colonisation dans l'Inde, au grand avantage de l'Inde, de l'humanité en général, et à son propre avantage. La conquête germanique du V^e et du VI^e siècle est devenue en Europe la base de toute conservation et de toute légitimité. Autant les conquêtes entre races égales doivent être blâmées, autant la régénération des races inférieures ou abâtardies par les races supérieures est dans l'ordre providentiel de l'humanité. L'homme du peuple est presque toujours chez nous un noble déclassé ; sa lourde main est bien mieux faite pour manier l'épée que l'outil servile. Plutôt que de travailler, il choisit de battre, c'est-à-dire qu'il revient à son premier état. *Regere imperio populos*, voilà notre vocation. Visez cette dévorante activité sur des pays qui, comme la Chine, appellent la conquête étrangère. Des aventuriers qui troublent la société européenne faites un *var sacrum*, un essaim comme ceux des Francs, des Lombards, des Normands ; chacun sera dans son rôle. La nature a fait une race d'ouvriers ; c'est la race chinoise, d'une dextérité de main merveilleuse sans presque aucun sentiment d'honneur ; gouvernez-la avec justice, en prélevant d'elle pour le bienfait d'un tel gouvernement un ample douaire au profit de la race conquérante, elle sera satisfaite ; - une race de travailleurs de la terre, c'est le nègre ; soyez pour lui bon et conquérant, elle sera dans l'ordre ; - une race de maîtres et de soldats, c'est la race européenne. Réduisez cette noble race à travailler dans l'argastule comme des nègres et des Chinois, elle se révolte. Tout révolté est chez nous, plus ou moins, un soldat qui a manqué sa vocation, un être fait pour la vie héroïque, et que vous appliquez à une besogne contraire à sa race, mauvais ouvrier, trop bon soldat. Or la vie qui révolte nos travailleurs rendrait heureux un Chinois, un *fellah*, êtres qui ne sont nullement militaires. Que chacun fasse ce pour quoi il est fait, et tout ira bien".

L'AFFAIRE "FELICE TOMASI CONTRE FRANCE" DEVANT LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME.

Nous reproduisons ci-après un extrait paru dans l'hebdomadaire nationaliste corse ARRII, daté du 12 février à la suite de l'audience devant la Cour Européenne de Strasbourg. Après avoir obtenu son libérament Felice Tomasi, qui passa quelques mois à la prison de Ploërmel, puis de Lorient sur les 5 ans et 7 mois de détention provisoire, va peut-être réaliser une première dans le domaine judiciaire : la condamnation de la France par la Cour Européenne.

Ainsi a été levée l'audience du 25 février 1992 de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg. "Requête" n° 12550/87 Felix Tomasi contre France". Limitée à lui seul suffit pour symboliser le poids de l'événement. Car c'est un événement. Felice Tomasi, militant nationaliste corse, humilié, torturé, blessé dans sa chair, dans ses convictions et dans sa dignité d'homme, face à l'Etat français mis aujourd'hui au banc des accusés. C'est la première fois que la France est traduite devant la Cour européenne de Justice, c'est vraisemblablement la première fois qu'elle aura à subir une condamnation. Ce jour-là fera date, pour Felice qui, enfin, recevra réparation des souffrances qu'il a dû endurer mais aussi pour le combat nationaliste corse dans son ensemble et le triomphe de la Justice écrite en majuscule.

Qu'on se souvienne : le 23 mars 1983, Felice est arrêté et placé en garde à vue suite à l'affaire de Sorbu Ocagnanu (ou un commando de l'ex-Fino avait pris d'assaut le caserne de la Légion étrangère, un militaire avait été tué, un autre grièvement blessé). Felice Tomasi n'aura de cesse de clamer son innocence. Le 22 octobre 1988, il est acquitté par la Cour d'Assise de Bordeaux siégeant en formation spéciale (7 magistrats professionnels - pas de jurés populaires). A l'occasion de la garde à vue, il est l'objet de multiples sévices policiers. Plusieurs médecins-experts constateront les différentes lésions. Il restera en détention provisoire 5 ans et 7 mois au cours desquels on lui infligera quatre prisons (Bastia, Marseille, Lorient, Bordeaux), cinq juges d'instruction (dont deux jamais rencontrés), vingt-deux rejets de demandes de mise en liberté provisoire, cinq arrêts de la Cour de Cassation et... 2 011 jours de privation de liberté. La plus longue détention préventive dans l'histoire de la démocratie.

Dès le 10 mars 1987, soit un an avant d'être jugé Felice Tomasi avait introduit un recours devant la Commission Européenne des Droits de l'Homme. Après examen minutieux du dossier, celle-ci concluait à la violation des articles 3 (unanimité des 14 membres de la Commission), 5 paragraphe 3 (13 voix contre 1) et 6 paragraphe 1 (12 voix contre 2) de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Le 25 février, il revenait alors à la Cour européenne, juridiction fondamentale en matière de Droits de l'Homme, de tran-



cher souverainement. Maîtres Vincent Stagnara du Barreau de Bastia et Henri Leclerc du Barreau de Paris y assistaient Felice Tomasi dans sa requête. Le gouvernement français jouant d'exceptions de procédure, a plaqué l'irrecevabilité. Sur le délai de la détention il a reconnu celle-ci non raisonnable mais estimée suffisante l'indemnisation de 300 000 F obtenue devant la Commission Nationale Française. Pour ce qui est des sévices, il a estimé que le requérant aurait dû engager une action fondée sur la responsabilité de l'Etat devant le Juge Administratif Français, tout en contestant la réalité des mauvais traitements, ceux-ci ne présentant pas un caractère de gravité suffisant... (sic).

Après de longs débats, la Cour européenne a décidé de mettre l'affaire en délibéré. L'arrêt sera rendu dans quelques mois.

Il est attendu en Corse comme on attend la Justice, tout simplement.

SKOURR BREIZH AR C'HENDALC'H KELTIK ETREROADEL

Congrés celtic international. International celtic congress

KENDALC'H KELTIK 92.

Dalc'het eo vo Kandalc'h keltiek 92 en Enez Vanav. e Douglas, ar gêrbenn, eus al Lun 20 en endarvez d'ar sadorn 25 a viz ebril.

Darvez ar C'hendalc'h a vo hevlenn : "Ur sevenadur bev" (a living culture).

Tu eo da vont gant ar c'henn-ri dre Jersez, Kerdirz ha Dullen, ha distreiñ dre M'Vanchester ha Jersez.

Loch'hañ a ramp eus Dinarz, pe d'ar sadorn, pe d'ar lun, da 10 e 45.

Ar veñ, mont-dont, a gousto war dro 3 600 lur gall. Al loñh hag ar boued a vo da beañ war ar plas.

Euz kabot hitorou resis, sknvañ da Riwanon Kevella, Kadonadaz Skourr Breizh, Gwaren Leuzen, 22130 Pludru, pe d'ar sekretour - Loik Chapel, 5 strada Beñoz, 29245 Plouin-Montroulez.

Evit ar burev : an teñzer Yann Talbot.

Festival de cinéma et télé des pays celtiques, reporté au 28 juin.

Selon toute probabilité, les élections britanniques auront lieu le 9 avril prochain. C'est pourquoi l'Association du Film et de la Télévision des Pays Celtiques et le Comité du Festival de Carmarthen ont décidé de reculer la date du festival cette année. Le jour de la remise des prix du Festival des films celtiques aura en fait coïncidé avec celui que la rumeur cite comme étant probablement le jour de vote.

Les organisateurs du festival ont estimé, à l'unanimité, que toute concurrence avec une campagne d'élections législatives était synonyme de calamité. Avec les journalistes et les équipes de caméraman suivant pas à pas les résultats de la campagne, les cadres supérieurs collés à leurs bureaux, les délégués ayant posé leur candidature et le public se trouvant dans un état de frénésie électorale, toute tentative de présentation du Festival au cours de la semaine 6-10 avril conduirait droit à la catastrophe !

Le Festival se tiendra donc du 28 juin au 2 juillet prochains, à Carmarthen. Les organisateurs ont le plaisir d'inviter les délégués et le public à assister, aux nouvelles dates prévues.

En dépit de ces changements, les événements locaux rapportant au Festival auront toujours lieu au cours des mois qui viennent, y compris un programme de projections de films, des classes spéciales et des concerts de pop.

GOUEL BROADDEL AR BREZHONEG KARAEZ-SPEIED

6-7 a viz EVEN (juin)

- ... ar gouelioù savet a-hed ar bloaz e Breizh, ez eus unan disheñvel-tre diouzh ar gouelioù-all :
- GOUEL BROADDEL AR BREZHONEG EO.**
- Brudet eo dre e anv, evel just, ha ba 'pep korn eus Breizh, 'vel touez ar Vretoned divroet.
 - Brudet eo ivez e touez an embannarienn hag ar c'hevredigezhioù sevenadurel a bep korn eus ar vro.
 - Brudet dreist holl peogwir eo ar gouel nemetañ aozet, 'vit enoriñ ar Brezhoneg.
- Yezh kozh ar vro, n'eus evidomp talvoudegezh awalc'h 'vit ober ganti nemetken, un devezh ar bloaz.

PETRA VO DA WELET HA DA GLEVET ?

- fichet e vo kêr : ar straedoù hag ar stalioù kenwerzh.
 - Laket añvioù Brezhonek e pep lec'h e plas ar re c'hallek.
- Ur moneiz breizhat vo laket da dalvezout ha savet un ti bank 'vit chench an arc'hant, paeet vo neuze gant Lurioù.

• D'ar gwener 5 e Karaez.

Laz-kanañ "Kanerien Sant Karanteg" en iliz Karaez.

• D'ar sadorn 6 e Speied.

- E sal "An drezenn bod" (La Crémaillère) vo un abadenn sonerezh, Alan Stivell hag e strollad, hag ur fest-noz da echuiñ, gant "Ar Re Yaouank" ha Strobinnell, ha sonerien ha kanerien eus ar re wellañ (e sal ar sportoù).

• D'ar sul 7 e Speied.

- Diskouezadeg vras ar standoù (60 bennak)
- Sonerezh kêr gant bagad Kemper ha sonerien all
- Matchoù foot-ball
- Krogadoù 'tre skolachoù bugale eus ar skolioù brezhoneg e Breizh, ha yaouankizioù Speied vo ivez barzh an taol
- Ur c'hrogad tre un dibab eus c'hoarierien Speied ha Strolladoù tro war dro, ha ur strollad eus c'hoarierien kozh a vicher eus Roazhon ha Gwengamp
- Gourenadeg gant gwellañ paotred vad Breizh
- C'hoarioù giz gwechall
- Sachadeg war 'fun
- Bazh yod
- Sevel ar berchenn
- ...hag aze vo gwelet petra eo gouest d'ober paotred Speied...

- Da heul, vo an "abadenn veur" e sal ar sportoù
- gant : Roland Becker - E.V. - Dibenn - Rêve de gosse - Bagad Kemper - Shannon - Kig ha Fars.
 - Strollad Speied a c'hoario pezh brezhoneg
 - ur fest-noz bras da echuiñ gant : Storvan, Daouarn a sonerien ha kanerien eus ar re wellañ.
- Da evañ ha da zebriñ evel just, noz deiz.
- Ha ouzhpenn vo aozet un emvod, "cyclotourist" d'ober tro ar barez, pourmennadennoù war ar maez n'eur vale, noz ha deiz ivez.
- Daou zevezh bras 'vit Speied, 'vit ar vro, 'vit ar brezhoneg, eta.
- Ha trugarez, d'ar maer, d'e gonsailh, d'ar c'hevredigezhioù, d'ar goñversanted, ha da dont an du a n'em lako 'barzh ar jeu an devezhioù-se.

**FETE
NATIONALE
DE LA
LANGUE
BRETONNE**

- Vendredi 5 à Carhaix.
La chorale "Kanerien Sant Karanteg" à l'église de Carhaix.
- Samedi 6 à Spezed.
Concert Alan Stivell et ses musiciens salle de la Crémaillère.
Fest-noz : Ar Re Yaouank, Strobinnell, Thomas-Philippe, Hetet-Le Goff, Korr-Molard-Simon, Frères Morvan, Jakeza Le Lay-Nanda Troadeg, Kreiz-Bizouarn, Puillandre-Stervinou.

- Dimanche 7 à Spezed.
Concert : Roland Becker, Shannon, E.V., Rêves de Gosse, Dibenn, Bagad Kemper, Klik ha Fars.
Fest-noz : Daouarn, Storvan, Robin-Lintanf, Ebrél-Gwilhou, Rouz-Join, Skreign-Lozac'h, Boulanger-Nolent, Marius-Morvan-Peron, Cadiou-Malrieux, Unvoas-Troadec-Ollivier...
60 stands d'associations et d'éditeurs, animation du bourg, matchs de foot, réunions cyclotouristes, randonnée pédestre...